



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024 - 48

Séance du vendredi 05 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 05 juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Maison des Associations sous la présidence de Monsieur Jean-Claude FRANCESCHI, maire.

Madame Célia SAEZ RICCIARDI a été élue secrétaire de séance.

Nombre des membres afférents :	19	Présents :	12
Nombre de membres en exercice :	19	Représentés :	06
		Absents :	01

Membres présents : BALDOVINI Antony, BONIFACI Jean-François, CHEYNET Patrick, FRANCESCHI Jean-Claude, GIULY Martin, LUCIANI Dominique, MERMET Jacques, PANTALACCI BANCE Antoinette, PISTORES RAMAZOTTI Jeanne, SAEZ RICCIARDI Célia TADDEI Laurence, VENTURINI Dominique

Membres représentés : CARLOTTI PERGOLA Marie-Ange (Pouvoir à Jean-François BONIFACI), LUCIANI Jean-Emmanuel (Pouvoir à Laurence TADDEI), LUIGGI Laure (Pouvoir à Dominique VENTURINI), MAIORE Marie-Laure (Pouvoir à Patrick CHEYNET), MANENTI Grégory (Pouvoir à Jean-Claude FRANCESCHI), PIRAS Maria-Antonietta (Pouvoir à Martin GIULY)

Membres absents : BONY Sarah

Date de la convocation : 30 juin 2024

Date d'exécution : 07 juillet 2024

Date d'affichage : 25 juillet 2024

OBJET : RÉAMENAGEMENT VOIRIE BELLI PIOBBI - MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Le président rappelle que par délibération N° 2024-40 en date du 14 juin 2024, le conseil municipal approuvait le principe de l'opération de réaménagement voirie Belli Piobbi pour un coût global de 415 000 € HT € ainsi que le plan de financement de cette opération qui s'établissait comme suit :

Financier	Taux	Montant de l'aide sollicitée
Collectivité de Corse	45 %	186 750, 00 €
ETAT	45 %	186 750, 00 €
Commune	10 %	41 500, 00 €
TOTAL	100, 00 %	415 000, 00 €

Il indique que dans le cadre de l'instruction de ce dossier, les services de la Collectivité de Corse ont invité la commune à soustraire du montant de la dépense subventionnable le coût prévisible des acquisitions foncières à réaliser – soit 55 000 € - au motif qu'elle n'était pas encore en mesure de justifier de la libre disposition du foncier au moment de la présentation de la demande d'aide financière ; qu'il convient donc de modifier le montant de la dépense subventionnable qui s'établirait donc à 360 000 € HT et de définir un nouveau plan de financement.

Ce nouveau plan de financement serait fixé ainsi qu'il suit :

Financier	Taux	Montant de l'aide sollicitée
Collectivité de Corse	45 %	162 000, 00 €
ETAT	45 %	162 000, 00 €
Autofinancement	10 %	36 000, 03 €
TOTAL	100, 00 %	360 000, 00 €

Le président propose au conseil municipal d'approuver le nouveau montant de l'opération « Réaménagement voirie Belli Piobbi » ainsi que son plan de financement.

* * *

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte la proposition du président à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de réduire à 360 000 € le montant HT de la dépense subventionnable du projet de réaménagement de la voirie de Belli Piobbi qui a été adopté par délibération N° 2024-40 en date du 14 juin 2024 ;

Approuve le nouveau plan de financement de l'opération qui s'établit ainsi qu'il suit :

Financier	Taux	Montant de l'aide sollicitée
Collectivité de Corse	45 %	162 000, 00 €
ETAT	45 %	162 000, 00 €
Autofinancement	10 %	36 000, 03 €
TOTAL	100, 00 %	360 000, 00 €

Délibération n° 2024 – 48 : VOIRIE BELLI PIOBBI - MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT

NOM & PRENOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	SIGNATURE Titulaire POUVOIR
FRANCESCHI JEAN-CLAUDE Maire Pouvoir à	X				
RAMAZOTTI JEANNE 1 ^{ère} adjointe Pouvoir à	X				
LUCIANI DOMINIQUE 2 ^{ème} adjoint Pouvoir à	X				
TADDEI LAURENCE 3 ^{ème} adjoint Pouvoir à	X				
GIULY MARTIN 4 ^{ème} adjoint Pouvoir à	X				
RICCIARDI-SAEZ CELIA 5 ^{ème} adjointe Pouvoir à					
CHEYNET PATRICK Conseiller municipal Pouvoir à	X				
MAIORE MARIE-LAURE Conseillère municipale Pouvoir à	X				 Patrick CHEYNET
PIRAS MARIA-ANTONIETTA Conseillère municipale Pouvoir à Martin GIULY	X				 Martin-GIULY
BALDOVINI ANTONY Conseiller municipal Pouvoir à	X				
BONY SARAH Conseillère municipale Pouvoir à					
VENTURINI DOMINIQUE Conseiller municipal Pouvoir à	X				
PERGOLA MARIE-ANGE Conseillère municipale Pouvoir à J.F. BONIFACI	X				 J. François BONIFACI
LUIGGI LAURE Conseillère municipale Pouvoir à D. VENTURINI	X				 Dominique VENTURINI
BONIFACI JEAN-FRANCOIS Conseiller municipal Pouvoir à	X				
LUCIANI J-Emmanuel Conseiller municipal Pouvoir à Laurence TADDEI	X				 Laurence TADDEI
MANENTI Grégory Conseiller municipal Pouvoir à J.C. FRANCESCHI	X				 J.Claude FRANCESCHI
BANCE ANTOINETTE Conseillère municipale Pouvoir à	X				
MERMET Jacques Conseiller municipal Pouvoir à	X				

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le président de séance,
Jean-Claude FRANCESCHI

